



UNE CGT OFFENSIVE, 2022 DES AVANCÉES CONCRÈTES

Il aura fallu pas moins de 4 réunions et un investissement sans faille de la CGT pour obtenir des avancées significatives et des garanties sur l'inflation. Voici les principales dispositions :

★ Augmentation des salaires :

- Une Augmentation Générale (AG) de 3% pour tous les salaires de base inférieurs à 1801 €
- Une AG de 2,7% pour tous les salaires supérieurs à 1800 € et inférieurs à 55000€ annuel
- Une enveloppe d'AI de 1,5% pour les salaires supérieurs à 55000€ annuel



En application de l'accord égalité Femmes/Hommes que la CGT a signé, ces augmentations sont majorées de 20% pour les femmes ouvrières/employées, soit respectivement 3,6% et 3,24%. Ces augmentations sont applicables au 1er avril pour tous les salarié.e.s ayant un an d'ancienneté à cette date.

★ Clause de revoyure :

Pour se prémunir de l'inflation incertaine mais probablement galopante de 2022, nous avons obtenu une réouverture de négociation au 13 septembre prochain afin de rediscuter de ces augmentations en cas d'inflation au-dessus du niveau actuel.

★ Intéressement/Participation/Abondement/prime dite « Macron »

Exemples de salaire annuel brut	Intéressement + Participation net	Abondement net	Prime dite « Macron » net	Total en net 2022	Rappel 2021
Salaire à 26000 € max	2721€	219€	300€	3240€	3171€
Salaire à 35000€	3092€	219€	300€	3611€	3578€
Salaire à 41000€	3339€	219€	300€	3858€	3831€

Attention la prime « Macron » de 300 euros est réservée aux salaires inférieurs à 2,5 SMIC. Elle sera versée dès la paie de Mars alors que l'intéressement/Participation/abondement sera versé (ou placé selon les choix individuels) sur la paie d'avril.

★ Grille réévaluée au 1er juin (impact mécanique positif sur prime d'ancienneté)

	Classe A	Classe B	Classe C	Classe D	Classe E
Aujourd'hui	1589€	1589€	1598€	1769€	2432€
Au 1er Juin	1641€	1645€	1686€	1810€	2472€

★ Prime vie chère DOM :

La CGT avait particulièrement argumenté une demande de hausse de cette prime en fournissant des études détaillées sur les écarts de coût de la vie métropole/Dom : Nous obtenons une augmentation de 10% à 170€ mensuel.

★ Autres mesures :

Création au 1er juillet d'une prime trimestrielle de 150 euros pour tous les salariés non-cadres qui n'en disposaient pas (au siège). Augmentation de la prime de départ en retraite conventionnelle d'un demi mois de salaire par tranche de 10 ans d'ancienneté. Engagement de réduire l'intérim structurel.



Après consultation de sa base,

La CGT a décidé de signer ce projet d'accord tout comme l'ensemble des syndicats.

On voit bien ici que l'unité syndicale paye et que les tentatives de division de certains syndicats servent tout sauf l'intérêt des salariés.



ET DES AVANCÉES QUI RESTENT À CONQUÉRIR

Si les NAO 2022 se sont concluent par un accord unanime, il est néanmoins des sujets qui restent sur la table et que la CGT ne lâchera pas :

➤ Les RDI dont les responsabilités voudraient qu'ils soient classés Agent de Maîtrise et non ouvrier. La CGT porte cette revendication depuis longtemps. En mai vont s'ouvrir les négociations sur la GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours

Professionnels) avec la révision des classifications. La CGT ne lâchera pas le sujet.

➤ Prime « Froid » : La direction n'a pas tenu l'engagement qu'elle avait pris dans l'accord NAO 2021, celui d'aboutir à la mise en place d'une prime « froid » avant fin 2021. La CGT a été le seul syndicat à le dénoncer lors des NAO 2022. Le DRH s'est engagé à rouvrir le sujet. Encore une parole en l'air ? La CGT ne lâchera pas l'affaire...

➤ Aménagement des fins de carrière, prévention, prime pour le travail le samedi, réduction du temps de travail, médaille du travail et primes d'ancienneté, classifications... :

Les sujets de revendication ne manquent pas et vous pouvez compter sur la CGT pour ne pas les mettre aux oubliettes.



POURQUOI DES ÉLECTIONS PARTIELLES AU CSE DE CHRONOPOST EN JUIN ?

Lors des dernières élections du CSE en 2019, le syndicat UNSA (non représentatif) avait contesté l'élection au motif principale de la non réintégration d'un salarié dont l'autorisation administrative de licenciement avait été annulée par le tribunal administratif.

Après plusieurs étapes judiciaires, la cour de cassation a confirmé en janvier 2022 l'annulation des élections CSE dans le 1er collèges (ouvriers/employés) et donc la nécessité d'organiser une nouvelle élection uniquement sur ce collège.



Conséquences :

- 1 Les membres du CSE restent élus et en place tant que cette élection n'a pas eu lieu.
- 2 Cette élection (juin 2022) sera partielle et donc ne mesurera pas la représentativité des syndicats qui restera celle des élections de 2019.
- 3 Les représentants de proximité (RPX) restent en place quoiqu'il arrive jusqu'en juin 2023.
- 4 Les nouveaux élus ne le seront que pour le restant du mandat de 4 ans du CSE, c'est-à-dire jusqu'aux élections de juin 2023.

- 5 En juin 2023, se déroulera l'élection globale du CSE avec la mesure de la représentativité des syndicats, de leur audience sur chaque site et en conséquence la remise en jeu de tous les mandats RP X



UN CONVOI POUR L'UKRAINE :



Depuis le 24 février, les bombardements et les combats ont déjà fait plusieurs milliers de victimes civiles, dont près d'une centaine d'enfants et des milliers de blessé-e-s. Les civils sont des cibles de guerre. La CGT condamne l'invasion de l'Ukraine par les armées russes, en violation de la souveraineté ukrainienne et de la charte des Nations Unies. La responsabilité de la guerre en cours incombe à Vladimir Poutine et à son régime. Sa décision fait basculer les relations internationales dans une période instable et dangereuse. Le rétablissement d'une paix durable en Europe passe par un retrait immédiat des troupes russes du sol ukrainien et le retour à la diplomatie afin de dégager une solution respectueuse des droits des peuples.

Dans ce contexte alarmant, la CGT affirme sa solidarité :

Avec le peuple ukrainien qui résiste courageusement à l'agression, et en particulier avec les travailleurs et travailleuses et les organisations syndicales ukrainiennes.

Avec les réfugié-e-s qui par centaines de milliers fuient le conflit. Les frontières européennes doivent être ouvertes et l'assistance garantie pour l'ensemble des réfugié-e-s, quelle que soit leur nationalité ou leur couleur de peau.

Avec celles et ceux qui en Russie et en Biélorussie s'opposent courageusement à la guerre, bravant la répression politique.

La CGT rappelle son opposition à toute escalade militaire dont les conséquences, imprévisibles, peuvent conduire à un engrenage et à une confrontation des impérialismes au détriment des peuples. La CGT souhaite coordonner une solidarité avec l'Ukraine de façon unitaire. Elle lance un appel pour la constitution d'un convoi syndical pour l'Ukraine afin d'afficher une solidarité concrète en fournissant une aide matérielle, des produits de première nécessité et de soins aux populations ukrainiennes victimes de la guerre.



Non à la guerre :

**Retrait immédiat des troupes russes !
Solidarité avec le peuple ukrainien !
Paix en Ukraine – Libertés en Russie !**

ADRESSEZ VOS DONS À L'ORDRE DE « SOLIDARITÉ UKRAINE »

⇒ Soit par virement

(ATTENTION de veiller à mentionner – SOLIDARITÉ UKRAINE)

IBAN FR76 4255 9100 0008 0035 9721 126

⇒ Soit par chèque à :

L'AVENIR SOCIAL 263, rue de Paris – case 419

93514 MONTREUIL cedex

Un reçu sera envoyé à chaque donateur-trice individuel-le (66 % du montant des dons sont déductibles des impôts)



**SOUTIEN
AU PEUPLE
UKRAINIEN**



**MATERIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT**



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
(facultatif) Téléphone perso : pro :
Grade/ Classification : Métier :
Service/Bureau (nom et adresse) :